

Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 3 mai 2024

Présents : Jérôme BAUDOT, Christophe BERTHET, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN, Jocelyne NAMBOTIN, Geneviève LAMBERET,

Excusé : Yoann BERNARD, pouvoir donné à Serge GARDIEN

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 00 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne NAMBOTIN.

1 – Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 21 mars 2024.

Aucune objection n'ayant été apportée,

le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.

2 – Choix du prestataire pour la réalisation du Schéma Directeur de l'Assainissement (SDA) (Délibération 17-05-24)

Monsieur le Maire, Serge GARDIEN rappelle au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de choisir un prestataire pour la réalisation du Schéma Directeur de l'Assainissement.

Un seul prestataire a répondu au marché publié le 19 mars 2024 sur la Voix de l'Ain.

C'est le prestataire CEREG Ingénierie qui est choisi.

CEREG : Spécialisé dans l'aménagement du territoire en matière d'études, mesures, et maîtrise d'œuvre auprès des collectivités, assainissement et des eaux usées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité d'approuver ce choix.

3 – Plan de financement pour le Schéma Directeur de l'Assainissement. (Délibération 18-05-24)

Le Maire, Serge GARDIEN, rappelle qu'il a pour objectif de préserver le budget municipal, il propose donc que la commune fasse appel à un accompagnement financier des différents partenaires pouvant appuyer ce type d'étude


Ce projet étant éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation au titre du dispositif « politique de l'eau »
- De l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes est le suivant :

Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 3 mai 2024

Commune de INNIMOND				
Marché public de prestations intellectuelles à prix unitaires et forfaitaires				
Schéma directeur assainissement				
Prestations	Unité	Quantité	Prix unitaire €/ HT	Prix total €/ HT
Phase 1 : Etats des lieux préliminaires				
Prix prestation phase 1				14 250,15 €
Prestation eau potable				
Prix prestation				2 600,00 €
Phase 2 : Etats des lieux: campagnes de mesures et investigations				
Prix prestation phase 2				9 345,00 €
Phase 3 : Investigations complémentaires				
Prix prestation phase 3				6 595,00 €
Phase 4 : Schéma directeur				
Prix prestation phase 4				7 340,00 €
Phase 5 : Zonage d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales				
Prix prestation phase 5				5 215,00 €
Montant total de l'étude en € HT				45 345,15 €
TVA			20%	9 069,03 €
Montant total de l'étude en € TTC				54 414,18 €
Montant de la prestation d'AMO €HT				8 325,00 €
Montant total de l'opération en €HT				53 670,15 €
Plan de financement prévisionnel				
Agence de l'Eau - taux éligible 50%				26 835,08 €
Département de l'Ain - taux éligible 20%				10 734,03 €
INNIMOND - reste à charge 30%				16 101,05 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce plan de financement.

Acceptation des devis et des travaux

4 – Agrandissement du secrétariat de la mairie (Délibération 21-05-24)

Le Maire, Serge GARDIEN propose d'agrandir le secrétariat de la mairie en prenant une partie de la bibliothèque.

Il présente le devis de la société EURL GPE :

- Ce devis s'élève à 8 697,89 € HT / 10 437,47 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce devis.

5 - Réfection de l'appartement au dessus de la mairie en vue d'une location future :

Le Maire, Serge GARDIEN propose de refaire l'appartement au dessus de la mairie afin de le louer. Plusieurs devis sont présentés mais sont encore à étudier.

Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 3 mai 2024

6 – Réfection des chemins de terre (Délibération 22-05-24)

Le Maire, Serge GARDIEN informe le Conseil Municipal que la société PERRIN a présenté des devis pour la réfection des chemins.

Nature des Travaux	Entreprise	Montant HT (€)
Réfection chemin de la décharge	PERRIN SAS	1 150,00 €
Réfection chemin de la Brosse	PERRIN SAS	9 050,00 €
Réfection chemin de la Plaine	PERRIN SAS	4 400,00 €
Réfection chemin de Chanau	PERRIN SAS	6 450,00 €
Régie machine et matériaux	PERRIN SAS	3 230,00 €
TOTAL		24 280,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité les devis.

7 – Réfection de la toiture de la Grange du « Gorgin » (Délibération 23-05-24)

Le Maire, Serge GARDIEN informe le Conseil Municipal que la société SC TOITURE a présenté un devis pour la réfection de la toiture de la grange du « Gorgin »

- Ce devis s'élève à 8 793,90 € HT / 9 673,29 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce devis.

8 – Acceptation du plan de financement pour la réfection des bâtiments communaux (Délibération 24-05-24)

Le Maire, Serge GARDIEN présente le plan de financement pour la réfection des bâtiments communaux.

Détails des dépenses pour cette réalisation :

Nature des travaux	Entreprise	Montant HT (€)
Réfection mur pignon gîte	Demangeot	5 805,00 €
Réfection de la toiture grange du Gorgin	SC toiture	8 793,90 €
TOTAL		14 598,90 €

Plan de financement prévu :

Compte rendu du conseil municipal

Séance du vendredi 3 mai 2024

Nature des Financeurs	Montant	%
DETR	4 379,67 €	30,00%
Département	4 379,67 €	30%
CCPA	2 919,78 €	35%
Montant total subventionné	11 679,12 €	80%
Fond propre communal	2 919,78 €	35%
Total	14 598,90 €	100%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ce devis et ce plan de financement.

Points divers :

- Suite à l'arrêt maladie de l'employé communal pour une durée indéterminée une recherche est faite auprès des agences intérim.
- Le fleurissement du village comme chaque année sera pris à la serre de Serrières de Briord. Si il n'y a toujours pas d'employé communal, il sera nécessaire de procéder à l'arrosage par quartier (au bon vouloir de chacun), ou de planter moins de fleurs que les années précédentes.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal. La séance est levée à 22h00.

La secrétaire de séance : Jocelyne NAMBOTIN